L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 250. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 7 AOUT 1828. **Vol.**

Conditions:—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se paient une piastre pour la première fois, et moitié moins pour chaque insertion subséquente dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à $0, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guirlamand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Turnerie Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Nouveautés.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 23 de chaque mois, savoir :

Le navire KENTUCKY, capt. Radcliff.

Le navire TALMA, capt. Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Wiltman.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

AUJOURD'HUI.

Loterie de l'Eglise Catholique de BATON-ROUGE.

PREMIERE CLASSE.

1 lot de	$6,000	1 lot de	$4,000
1 " "	3,500	1 " "	3,200
1 " "	2,500	1 " "	1,640
6 " "	500	6 " "	300
6 " "	100		

Plusieurs autres montant à $44,160.

Cette Loterie, composée de 27 numéros par permutation et dans laquelle on tire quatre billets, doit être, sous tous les rapports, considérée comme la plus avantageuse de toutes celles qui sont offertes au public pendant cette saison. On peut avoir la plus grande confiance dans les garanties qu'elle offre, tout étant disposé, de manière à ce que les lots gagnés soient promptement et ponctuellement payés.

Prix des Billets :

Billets entiers $5, demi-billets $2,50, quarts de billets $1-25, paquets de 9 billets, (garantis ne pas gagner moins de vingt piastres) $45.

A vendre chez

MALCOLM,

Au Bureau renommé de la Roue de Fortune—Rue de Chartres No. 86. 26 juil.

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORSYTH & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir :

Elexir anti-glaireux du Dr. Guilhé
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canulles en gaume élastique
Piluliers à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens
Baume de copahue inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril.

SUCRE—69 boucauds beau sucre de Attakapas, à vendre par

Gordon, Forstall & Co.

4 juin No. 23, rue Toulouse

Pour Bayou Sarah, Point Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Collin, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme pour le passé les voyages d'ici au Bayou Sarah, Baton Rouge et lieux intermédiaires. Il partira d'ici tous les Mercredis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour le reste du passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. L. MOLAUPIN.

POUR NEW-ORLEANS,

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur Stephen Tail, partira d'ici tous les lundis, à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 8 heures du matin. Pour le reste du passage, s'adresser à bord ou à

17. déc. J. MAGAN & Co.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une force supérieure, capitaine Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Pas de très-beaux emménagemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *et tous les lieux intermédiaires.*

Le bateau à vapeur REDRIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages réguliers entre la Nlle. Orléans pour les lieux ci-dessus, le premier départ les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour le reste du passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. L. MOLAUPIN.

POUR NEW-ORLEANS,

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur Stephen Tail, partira d'ici tous les lundis, à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 8 heures du matin. Pour le reste du passage, s'adresser à bord.

17. déc.

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fourche-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débouchements,

Le bateau-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. St. Laurent, part d'ici tous les Mardis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Mercredis à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou

8 juil. *Joseph T. Baudac.*

E. DEBERGUE,

Successeur de J. Gabaroche.

Le soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New-York un très bel assortiment de CHAPEAUX ; qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

13 juin E. DEBERGUE.

Place d'Armes, côté de la rue St.-Pierre.

LE Sieur VALENTIN & Co. Coiffeur de Paris, a l'honneur d'informer le public de cette ville et particulièrement les Dames qu'il vient de succéder à M. Gaulhiac, dans l'établissement fondé par ce dernier rue de Chartres N°. 182. Il continuera comme par le passé à confectionner toute espèce de postiches suivant le goût, et il ose espérer que ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance n'auront qu'à s'en féliciter.

On trouve chez lui un assortiment complet de parfumerie fine et fleurs &c. &c. 5 juin.

J. MAIGNAN & FAURIE,

Faubourg Marigny, sur la Levée,

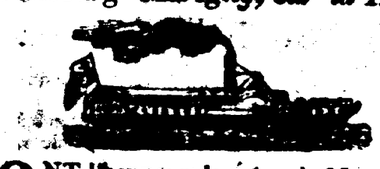

ONT l'honneur de prévenir Messrs. les habitans et tous les propriétaires de bateaux à vapeur, moulins et machines à vapeur ou autres quelconques, qu'à dater du 1er. Juin courant, ils exécutent tous les ouvrages de fonte de fer, aux prix les plus raisonnables et avec la plus grande exactitude.

Ils se transporteront partout où on aura besoin d'eux, également pour tout ce qui concerne leur état de Fondeurs de métaux. Forgerons, Tourneurs et faiseurs de modèles. Ils osent espérer que leur exactitude connue et leur grande expérience dans ces sortes d'ouvrages leur continueront la confiance qu'ils s'efforceront toujours de mériter.

Ils ont toujours chez eux un dépôt de *charbon de bois* et *de terre* à vendre.

12 Juin—3.

SAVON—185 demi-caisses Savon, en débarquement de la goëlette Octavia, et à vendre par ISAAC D. VOSE.

5 juin N°. 58, rue Bienville.

F. DEBERGUE,

PREVIENT ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui, trouveront satisfaction. Il vendra en gros et en détail, aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée ; au dessus du magasin de Mr. J. Gabaroche, No. 23.

FABRICA de Cigares de première qualité, primeurs calidos, 7 pruebas, 4 tamaños. Se venden en casa de F. DEBERGUE, en la calle de St. Pedro, Plaza de Armas N°. 23.

10 abrit

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mlle. Bernard pour les pensionnaires extérieures, est maintenant fixé à cette ville, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopale.

Les jeunes demoiselles seront élevées dans une éducation libérale et spirituelle sous principales dans son établissement.

Les Langues Française, Anglaise et Italienne ;
L'Ecriture ;
Arithmétique ;
Géographie, avec des cartes et globes ;
Histoire ancienne et moderne ;
La Mytologie ;
Les belles Lettres ;
Le Dessin ;
La danse ; la musique et instrumentale.

Cet établissement étant composé également de maîtresses françaises et américaines, les deux langues seront généralement parlées ; et par ce moyen on procure le précieux avantage de la pratique conversationnelle à la connaissance des langues étrangères.

Madame Evershed, pénétrée des devoirs que cette place impose, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assurée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens, elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de donner pour perfectionner une éducation utile et agréable.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale. 1 Avril

HARDES, &c. Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de fantaisie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 2 barillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

SOIXANTE caisses Vin de Champagne 1ère. qualité en débarquement du navire Crescent—venant du Havre—à vendre par J. LEBLANC.

Rue Royale

Propriété à vendre à l'amiable.

Le Jardin d'Agrément et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues, du Tchoupitoulas, des Orangers et des Religieuses, occupé par Simon Laignel.

Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er. Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'enchère, ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er. Octobre suivant.

Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaître l'intérieur.

Pour les conditions, s'adresser à M. Ant. Abat, à la Nlle.-Orléans. 7 juil.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

LE soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au payement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1828.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence.

Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de $50 à 100.

Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveller, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lislet et Pierre Soulé avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par l'enseigne de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques.

20 mai—3f.

WANTED,

A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothicary Apply at this office. April 22

Collège Louisianais.

LES développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, [illegible] M. Guillot a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de lieue au dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront prochainement appréciés d'après les détails suivans.

1°.—La salubrité de lieu considérée par des juges compétens comme placé hors de la sphère d'activité des miasmes épidémiques qui [illegible] maison, exercent d'effrayans ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse [illegible] sans des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permît de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il laisse au jugement du public, les plus particulières mais encore à celui des personnes qui tiendront en compte l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si les motifs qui retiennent leur [illegible] ne le rendent nullement la reconnaissance [illegible] pas cette occasion de leur offrir ses remercimens.

Mr. Guillot, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pendant quelques mois, sera remplacé dans ses fonctions jusqu'à son retour, par M. Allen, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu avec les plus honorables témoignages, et recommandé [illegible] leurs par M. le général Bernard à MM. [illegible] Pillié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de bien observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvellier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 26 mars.

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, sera maintenant en face de la Halle, au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un DEPOT D'ANTIGLAIREUX du Dr. Guillié de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en cliquaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, huile bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 livres de beau Sucre pour $1, et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.

6 mars.

DEMANDE.—On désire trouver à louer une négresse ; il faudrait qu'elle fut bonne cuisinière. On donnerait la préférence à une qui parlât les deux langues.

10 décembre—f.

GRAISSE & WHISKEY.—159 boetes en fer blanc de Graisse de Cincinnati, 70 barils bon Whiskey, en débarquement et à vendre par J. P. PAYSON

24 nov.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux damejeannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barillets Plomb de chasse patenté
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grila pour bateaux à vapeur, Charrêtes et Roues, Drays et Brouet

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confiture en boites communes et dorées ; 4 do. vinaigre blanc ; à vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

SUGAR.—100 hhds [illegible] sugar, landing this morning, for [illegible]

March P[illegible] WILLARD.

GRANDE [illegible]

Encouragement [illegible]

D'UN CHEVAL DE BOIS.

Objet extraordinaire de mécanique. Ce cheval dit, avec tant de rapidité sur toutes les circonvolution que l'on peut désirer, et parcourt facilement quinze lieues par jour, une dame et un cavalier peuvent s'y placer commodément.

LA FEMME INVISIBLE.

Appareil mécanique qui surprendra agréablement le public.

MIROIRS ANNAMORPHOSES.

Ces miroirs forcent à rire les personnes les plus graves.

COSMORAMA.

Des jolies vues représentant les principales villes et édifices des quatre parties du monde.

MARIONNETTES,

Une scène de Marionnettes à 7 heures et demie et une à dix heures.

La promenade des arbres qui entourent la Place d'Armes, présente beaucoup de fraîcheur ce mois, qui est très-aéré, et dont qu'on y respire un air fort agréable.

Enfin, seulement les Trompe-l'œil ou les Plaisirs de Jocko. Et différens objets curieux à voir.

Le Cosmorama changera régulièrement deux fois par semaine—Les portes sont ouvertes tous les jours, de 7 heures et demie à dix heures du soir. Le prix d'entrée, 4 escalins ; enfans moitié prix, abonnement pour le mois cinq piastres. 2 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS, FUMIGATOIRES.

[illegible] RENOU, Docteur en Médecine, [illegible] bonheur de faire [illegible] qu'il a [illegible] sont [illegible] dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue de Mars, dans la maison [illegible] la dénomination de Blins [illegible]

8 Juillet.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. do. dites Comtesse et Duchesse ; reçus par le Belisaire de Bellin, et à vendre par

19 dec CURELLI, LESASSIER & KILSHAW.

I.E SOUSSIGNE' vient de recevoir par le navire Martha, venant du Havre, 6 livres [illegible] de Guinine, 4 [illegible] Antimoine, 12 [illegible] pompe, 10 douzaines [illegible] à [illegible] 12 do. Bouteilles de Mars, 72 do. [illegible] l'espèce de 8 à 4 onces.

250 grandes et demi-bouteilles de l'Elixir Antiglaireux, du Dr. Guillié.

Et par le navire Zilia, de Bordeaux : La Poudre et la Liqueur Végétales de Bassnet, employées dans leur emploi, approuvées par la commission chargée de les faire Femmes, et honorées à ce effet par son excellence le ministre de l'intérieur, pour la conservation des dents ; la fraîcheur et la propreté de la bouche, ainsi que [illegible] ment de brosses à dents de meilleure qualité.

24 avril M. JAMET.

ARRIVE' par la Rosalane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Fromage de Hollande, dit tête de mort.
Fromage de Gruyère de la Suisse.
Pruneaux de Tours en boëtes de dix livres,
Figues de Marseille,
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c

8 mai. F. BERTOULIN.

DEMANDE d'emploi—Une personne arrivant d'Italie, parlant parfaitement l'Anglais et le Français, désirerait se placer comme [illegible]. On produira de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille 6 mai

COUR DE PAROISSE pour la ville et la paroisse d'Orléans, le 2 Juin 1828.—Présent l'honorable James Pitot, Elizabeth Aubé contre P. B. Lalande, son mari—Il est ordonné et décrété par la Cour que la pétitionnaire Elizabeth Aubé, épouse de Pierre Benoit Lalande, défendeur dans cette affaire, soit séparée de corps et de biens d'avec son dit mari ; qu'il lui restituera la possession et la propriété exclusive des esclaves, terrain, maison et meubles par elle apportés en mariage, tels qu'ils sont mentionnés dans le contrat de mariage et tel qu'il appert en tant qu'ils sont encore existants, par l'exécution de l'ordre rendu par la Cour à l'institution du procès prescrivant un inventaire, et défendant toute disposition des dits biens par ledit mari, qui en outre est condamné aux frais—Nouvelle-Orléans 16 Juin 1828.

J. PITOT, Juge.

Je certifie l'ordre ci-dessus.

23 juin—3f. Thos. S. KENNEDY, Greffier.

EN débarquement du bateau à vapeur Patriot et à vendre par les soussignés, 36 rouleaux corde d'emballage, 16 sacs Ficelle.

11 Juin GOTTSCHALK et REIMERS

RABAIS SUR LES VINS.

VU la diminution des droits sur les Vins, les soussignés ont réduit leur Vin de Bordeaux de $36 à $33, et le Vin blanc de Grave à $15 la demi barique.

30 juin. CH. JOURDAN & Co